

Autorité parentale conjointe: Sommaruga mise sous pression

BERNE | Comme les associations de défense des pères, la commission des affaires juridiques du National veut hâter l'introduction de l'autorité parentale conjointe.



© KEYSTONE | Simonetta Sommaruga

ATS | 08.04.2011 | 17:44

Par 15 voix contre 2, elle a déposé une motion demandant au gouvernement de séparer la question du droit de garde et de la pension alimentaire.

La consultation sur l'autorité parentale conjointe a eu lieu en 2009 et le projet avait ensuite déjà été remanié sous la houlette d'Eveline Widmer-Schlumpf. En janvier dernier, la nouvelle ministre de justice et police Simonetta Sommaruga a stoppé le dossier, annonçant qu'elle voulait y intégrer la question des pensions alimentaires versées aux parents qui ont la garde de l'enfant.

La commission ne veut pas attendre. Selon elle, le gouvernement doit soumettre rapidement au Parlement un projet pour introduire l'autorité parentale conjointe en se fondant sur les résultats de la consultation.

L'élaboration d'une nouvelle réglementation relative à l'entretien et la garde des enfants dont les parents ne sont pas mariés, sont séparés ou divorcés doit se faire dans une seconde étape. Selon la commission, les travaux doivent là aussi être entamés immédiatement, ont indiqué vendredi les services du Parlement.

Source URL (extrait le 09.04.2011) :

<http://www.24heures.ch/autorite-parentale-conjointe-sommaruga-mise-pression-2011-04-08>